

Refaire campagne en Ile-de-France

Monique POULOT

Thérèse ROUYRES

Université Paris X-Nanterre- DYAME

L'image qu'ont la majorité des Français de l'Ile-de-France est celle d'une région très fortement urbanisée et les Franciliens eux-mêmes estiment à 40% la surface occupée dans leur région par la ville et ses infrastructures¹ (HOUOT, 2003 et ROSSET, 2003). Cette représentation prend acte de 50 ans de développement urbain : de 1968 à nos jours, l'espace urbanisé a doublé, la Région a gagné 1,7 million d'habitants avec un fort redéploiement interne puisque les espaces situés au-delà de 30 km de Notre-Dame abritent désormais 44% de la population régionale contre 30% en 1968. La perception d'intense urbanisation est d'ailleurs relayée par l'INSEE qui, dans son zonage en aires urbaines, classe la quasi-totalité des communes franciliennes dans la catégorie « espace à dominante urbaine » : 1211 communes sur les 1300 au total.

Dans la réalité, les espaces agricoles et naturels couvrent encore 80% de la superficie régionale –53% en cultures, 23% en forêts et le reste en parcs et jardins (fig. n°1)². Ces campagnes en rétraction demeurent l'objet de multiples convoitises entre une agriculture à dominante céréalière et hautement productive dont les besoins en espace ne cessent d'augmenter et la poursuite d'une urbanisation où triomphe le modèle pavillonnaire (POULOT et ROUYRES, 2001). Les concurrences ne se manifestent pas seulement en termes fonciers, elles reflètent des logiques fonctionnelles et de vie très différentes entre tous les habitants-usagers de l'espace rural. Les nouveaux habitants souhaitent vivre dans une campagne-cadre de vie, « paysagée », qui a souvent peu de points communs avec l'espace de production agricole intensif que veulent conserver les agriculteurs. Tous utilisent pourtant le même vocable « campagne » ; tous ont de multiples projets pour l'aménager et la conformer à leurs attentes. Pour les néo-ruraux, il s'agit de refaire et de protéger la campagne qu'ils ont idéalisée ; pour les agriculteurs, soucieux de retrouver une image d'hommes de la terre après les crises alimentaires des dernières années, le but est de redessiner un nouveau cadre pour leur espace de travail intégrant la demande des nouveaux habitants.

A un moment où l'ensemble de la société est amené à « repenser les campagnes » (PERRIER-CORNET, 2002), cette démarche prend une signification particulière dans la première région périurbaine de France massivement investie par des néo-ruraux venus chercher à et dans la campagne « un antidote fantasmatique idéal à la jungle des villes » (HERVIEU et VIARD, 2001-1). Nos cheminements et ceux de nos étudiants depuis plus d'une dizaine d'années en Ile-de-France ont interrogé les visages de ces « nouvelles campagnes ». Où, comment et pour qui « refait-on campagne » ? Quelle part les Pouvoirs publics et les associations prennent-ils à cette reconquête ? Quels sont les contours de cette ruralité en gestation tant dans les périmètres

¹ Enquêtes de perception réalisées par des étudiants de l'Université de Nanterre à la demande de l'Institut d'Aménagement et d'Urbanisme de la Région Ile-de-France (IAURIF) pour la réalisation d'un *Atlas rural et agricole de l'Ile-de-France*. Plus de deux cents personnes ont été interrogées à partir d'un panel composé des différentes catégories socio-professionnelles (agriculteurs, étudiants, actifs et inactifs) vivant tant en bordure de la zone agglomérée que dans les franges de la Région ou dans les pôles urbains intégrés au rural comme Rambouillet ou Etampes. Toutes les analyses de perception dans cet article sont tirées des deux mémoires cités.

² Source : Mode d'Occupation du Sol (MOS) établi par l'IAURIF à partir de l'interprétation visuelle de photographies aériennes à grande échelle (mise à jour 1999).

décrétés (Parcs naturels, Chartes paysagères, Zone agricole protégée...) que dans les espaces ouverts ordinaires ?

1- LA CAMPAGNE DES UNS ET LA CAMPAGNE DES AUTRES

Les campagnes franciliennes ont connu, avec de simples décalages dans le temps, des évolutions démographiques comparables à celles de tout l'espace rural français. L'exode rural, précoce dans la région, n'y a laissé, dès l'entre-deux-guerres, qu'une majorité d'agriculteurs investis par la III^e République de « la responsabilité de l'ensemble de l'espace non bâti » (HERVIEU et VIARD, 2001-2). Ils restent les derniers occupants d'un espace qui est à la fois leur lieu de vie et un outil de production pour lequel ils ont un attachement de nature quasi charnelle : cette terre est bien concrète, ils la parcourent, ils la travaillent, elle est leur vie de tous les jours. La Révolution agricole d'après les années cinquante vient renforcer leur capacité à modeler cet espace conformément à leurs besoins et leur apporte une légitimité économique inédite : porteur d'innovations et de modernité, ce groupe de grands fermiers comme ses voisins du reste du Bassin parisien, participe à l'essor de la production qui amène le complexe agro-alimentaire français d'abord à l'autosuffisance avant de l'inscrire durablement sur les marchés internationaux. Leur action sur leur environnement, si importante soit-elle, est cependant rapidement entravée par la périurbanisation qui s'accélère à partir des années soixante. Les campagnes quasi exclusivement agricoles depuis un siècle reçoivent de nouvelles fonctions, résidentielles et de loisirs, et le mot s'enrichit des représentations que ses nouveaux habitants lui accordent (MATHIEU, 1990 et 1998).

1- La campagne des « hommes de la terre »

De tout temps, région agricole prospère bénéficiant de la proximité d'un vaste et riche foyer de consommation à approvisionner, l'Ile-de-France a porté des campagnes variées mettant à profit des terroirs diversifiés opposant vallées et plateaux. Les premières ont accueilli des activités d'élevage et une ceinture maraîchère et fruitière déstructurées par l'essor du transport routier qui aiguise les concurrences avec d'autres régions et favorise la pénétration de la ville (PHLIPPONNEAU, 1956 – POULOT et ROUYRES, 2000-1). Les seconds ont toujours été majoritairement dévolus aux céréales dans le cadre de vastes exploitations fermières formées sur les grandes propriétés ecclésiastiques, nobiliaires ou bourgeoises, nombreuses dans une région capitale depuis un millénaire (BRUNET, 1960). Ces contrastes de mise en valeur liés autant à la nature qu'à l'histoire se sont inscrits dans les modes d'habiter que ce soit dans les gros villages d'agriculteurs spécialisés des vallées ou dans les grandes fermes à cour fermée installées sur les plateaux. Aujourd'hui de nombreux agriculteurs ont déserté les villages, remplacés par d'autres catégories socio-professionnelles, mais ceux qui restent ont conscience d'appartenir à une vieille lignée d'occupants de cette terre et identifient l'histoire du territoire à celle de leur famille. Cet attachement au lieu est si fort qu'ils le revendiquent souvent en premier avant même leur profession.

Cette région a été pilote dans la mise en place des méthodes productivistes en France. Les remembrements, initiés très tôt par les grands fermiers et plusieurs fois renouvelés, ont modelé des paysages aux vastes horizons dénudés ; les regroupements de parcelles atteignant fréquemment 80 à 100 ha ont favorisé la disparition de chemins, haies, boqueteaux qui structuraient l'espace et arrêtaient le regard. La trame parcellaire de plus en plus distendue ne respecte même plus les déformations naturelles du terrain. Cette simplification du paysage accompagne la transformation des systèmes de culture avec abandon progressif de l'élevage bovin et ovin et spécialisation dans la grande culture peu exigeante en main-d'oeuvre (une UTA pour 150-160 ha). Les évolutions techniques des quarante dernières années, par l'extension des surfaces drainées sur les anciennes prairies d'élevage particulièrement en Brie et dans l'ouest des Yvelines, par l'essor de l'irrigation, ont aussi contribué à l'uniformisation des paysages agricoles dominés par les terres labourables (96% de la SAU en 2000). Le blé, cultivé dans les trois-quarts des exploitations, arrive largement en tête (44% de la SAU en 2000 contre 33% en 1970), l'orge est devenue la deuxième culture, suivie par le colza qui a désormais distancé le

maïs et les grandes cultures constituent actuellement les quatre cinquièmes du potentiel agricole régional mesuré à l'aide de la marge brute standard. Le modèle céréalier remarquablement analysé par Jean-Paul Charvet a même conquis en partie les versants de vallée au détriment des prairies et nombre de fonds de ces vallées ont été soit urbanisés soit abandonnés à la friche. La généralisation de la céréaliculture s'explique par les incitations de la première PAC mais aussi par la progression de la périurbanisation, à tel point que le champ de blé, solution d'attente la plus rentable et forme de culture la moins sensible aux dégradations des nouveaux habitants, s'insinue jusqu'au pied des immeubles.

Les agriculteurs de l'Ile-de-France, surtout les céréaliculteurs, jouissent ainsi d'une très grande puissance économique et sont fortement insérés dans des filières internationalisées, mais dans le même temps ils sont devenus ultra-minoritaires (6400 pour 11 millions d'habitants) et ont perdu une partie de leurs attaches locales. Leur poids dans la société est de plus en plus ténu : en 2000, la population familiale agricole et ses salariés, soit 23 500 personnes (contre 67 000 en 1970) ne représente plus que 2,3 pour mille de la population francilienne et le nombre d'élus municipaux issus de la sphère agricole a fortement régressé. Leur production globale n'assure que 20% de la nourriture consommée dans la région et la plupart des produits de terroirs pourtant porteurs d'une image forte ont disparu (asperges d'Argenteuil, cerises de Montmorency, haricots d'Arpajon...). Enfin, les produits cultivés sur place sont de moins en moins transformés par des établissements régionaux chassés par les progrès de l'urbanisation et les évolutions industrielles (il reste 4 sucreries contre 15 dans les années soixante, 14 établissements de traitement du grain sur 87) (POULOT et ROUYRES, 2004). Ainsi la relation de la profession à la terre a changé : le paysan est devenu exploitant ; l'agriculteur nourricier de la population s'est mué en un industriel de la terre menaçant les équilibres naturels par une artificialisation excessive des milieux. Cette « nouvelle figure de la nature » est désormais refusée par le reste de la société civile, influencée par la pensée écologique et l'incompréhension s'installe toujours plus entre les anciens et les nouveaux habitants de l'espace rural.

2- Des campagnes à habiter et à rêver

L'expansion de l'agglomération parisienne à partir du lendemain de la Seconde Guerre mondiale et la conquête d'espaces agricoles par la périurbanisation donnent aux campagnes de nouveaux habitants, donc de nouveaux usages. Ce mouvement touche d'abord des ménages de cadres et de professions intermédiaires, qui choisissent de s'installer plutôt dans l'Ouest de la région, avant de s'élargir à la fin de la décennie soixante-dix aux catégories les plus modestes qui investissent aussi l'Est et le Sud de l'Ile-de-France jusqu'à ses confins (BERGER, 2004). Environ les deux tiers de ces nouveaux habitants ont quitté une ville à la recherche d'un environnement plus conforme à leurs attentes et quelque 60% annoncent un désir de renouer avec des attaches rurales ou des pratiques de vacances.

Pour de nombreux habitants du périurbain, le mot « campagne » est un terme confus, difficile à définir : conçu tantôt comme un tout alors synonyme d'espace rural, tantôt comme un simple élément constitutif de leur espace de vie, il ne trouve son unité que dans son opposition à l'urbain ; c'est une vision en creux de la ville. Espace de résidence récemment investi, dissocié des lieux de travail et que l'on croit à l'abri des pollutions urbaines (bruit, encombrement, forte densité d'habitat et d'activité...), on n'y vit que le soir et le week-end à la recherche d'une qualité de vie empreinte de convivialité dans des villages « à taille humaine » (pour 70% des enquêtés, les relations y sont plus humaines qu'à la ville) : le cadre de vie de la résidence secondaire rêvée par tant d'urbains est devenu celui de la résidence principale.

Cette campagne se reconnaît par « ses arbres, sa verdure, ses champs, ses bois ». Plus des deux tiers des Franciliens la perçoivent avant tout comme un paysage appréhendé par les sens et non comme un lieu de production ; elle est un décor où l'agriculture n'apparaît qu'en filigrane. C'est là le divorce majeur entre les anciens usagers de cet espace et ceux nouvellement arrivés. La campagne se définit aussi par les opportunités de loisirs qu'elle offre dans des espaces ouverts et « vides » qui donnent une sensation de liberté jamais éprouvée en ville. et une majorité des

habitants affirme y pratiquer des activités de plein air : randonnée, pêche, chasse, équitation... Ignorant tout du fonctionnement de l'agriculture, les néoruraux la considèrent comme un bien commun non approprié où tout est permis. C'est là un autre point de divorce avec la campagne des agriculteurs.

Plus de 90% des habitants des campagnes franciliennes se déclarent satisfaits de leur lieu d'habitation qui conjugue qualité de la vie à la campagne et proximité de la ville. Cette qualité de vie renvoie autant aux aspects paysagers et écologiques attribués à la campagne qu'à des constructions imaginaires se référant à l'enfance et au passé. Vivre à la campagne est considéré comme un moyen de retrouver du naturel, de l'authentique voire de « vraies valeurs » que la vie à la ville a perverties. Cette quête nostalgique d'une campagne-mémoire gomme totalement la réalité de la vie quotidienne des campagnes françaises des années cinquante : la campagne rêvée est une campagne jardinée, sans odeurs, sans bruits, presque sans agriculture ; elle relève de l'image d'Epinal. Les préférences des périurbains vont ainsi logiquement aux paysages d'élevage et aux vergers évoquant les tableaux bucoliques de l'agriculture traditionnelle : prés verdoyants avec troupeaux, arbres en fleurs ou en fruits... (POULOT et ROUYRES, 2005). La campagne fantasmée participe ainsi de la vague générale de patrimonialisation qui touche actuellement toute la société française (CHEVALLIER, 2000). Les réponses à la question « Qu'est pour vous le patrimoine rural ? » retiennent d'abord assez naturellement « les villages et les édifices traditionnels », puis « l'agriculture » mais aussi « la nature et les paysages, le passé », enfin « le calme, l'espace et la qualité de vie ». La crainte de voir ce lieu, choisi pour ces aménités, dénaturé amène un nombre croissant de nouveaux habitants à vouloir limiter l'urbanisation et préserver la campagne. Témoigne de cette attitude la multiplication des associations de défense environnementales qui jouent le rôle de groupe de pression auprès des élus et des décideurs de l'aménagement : « Ile-de-France Environnement » regroupe 300 associations et 30 000 adhérents répartis dans toute la région. Les enjeux paysagers et urbanistiques ont d'ailleurs été au coeur des dernières élections municipales de 2001 avec la victoire d'équipes dominées par les nouveaux habitants très sensibilisés à ces problèmes.

Anciens et nouveaux habitants de la campagne francilienne partagent désormais un espace qu'ils perçoivent et vivent de manière fort différente, parfois contradictoire. Si les agriculteurs, chefs d'entreprise soumis à des contraintes économiques, mais aussi mémoire des lieux et toujours gestionnaires de l'espace représentent la figure de la « campagne-ressource », les nouveaux habitants plébiscitent quant à eux une « campagne paysage et cadre de vie » dotée d'une valeur surtout immatérielle. Mais ces deux formes de campagnes, vigoureusement concurrentes dans l'espace périurbain francilien, doivent s'intégrer dans une nouvelle vision des campagnes occidentales proposée depuis peu par les scientifiques soucieux de durabilité : la « campagne nature » respectueuse de la biodiversité et des grands équilibres naturels³ (PERRIER-CORNET, 2002). Le modèle des campagnes de la deuxième révolution agricole est obsolète ; pour rester agriculteur aujourd'hui, « le paysan doit d'une certaine manière entrer dans le paysage pensé de la ville et dans une nouvelle étape du savoir de nature » selon la formule de B. Hervieu et J. Viard (2001-2)

II- LES GESTES DU REFAIRE CAMPAGNE

Les Franciliens sont tous concernés par les trois visages de leurs campagnes avec des degrés d'implication divers mais le vivre ensemble exige des rencontres : la campagne production s'enrichit de la présence des périurbains demandeurs de nouvelles prestations tandis que la campagne cadre de vie ne peut se construire sans l'agriculture et les agriculteurs. Enfin, tous, dans leur volonté de « refaire campagne », doivent répondre aux sollicitations de la société

³ Les trois figures de campagnes évoquées ici sont reprises de la terminologie proposée par le groupe de prospective sur les espaces naturels et ruraux de la DATAR.

civile qui pour faire contrepoids à une anthropomorphisation jugée excessive, voire dangereuse de l'espace rural, réclame de lui réserver une part de naturel.

1- Redessiner un cadre de travail

Comme dans toutes les régions périurbaines, les espaces agricoles franciliens subissent des atteintes nombreuses, la principale menace provenant de l'extension de l'urbanisation et de la multiplication des infrastructures. La sécurisation du foncier s'avère donc être le préalable à toute réorganisation de l'espace de production. Il a fallu attendre le début de la décennie soixante-dix avec la mise en place de cinq Zones Naturelles d'Equilibre entre les villes nouvelles et surtout le Schéma Directeur d'Aménagement et d'Urbanisme de la Région Ile-de-France en 1976 pour que soit reconnue à l'espace rural une autre fonction que celle de réserve foncière bon marché. La prise de conscience de la nécessité de protection foncière intervient lorsque le processus d'urbanisation est déjà très avancé et que la décentralisation sensibilise l'opinion régionale au besoin de nature dans la ville élargie. Les outils efficaces manquent toutefois à l'exception de la Procédure d'Espaces Naturels Sensibles et des possibilités de préemption de l'Agence des Espaces verts (AEV) créée en 1976 qui ont surtout permis de garantir l'immunité des forêts.

La décennie 1990 amorce le temps des décisions : le Plan Vert adopté en 1994 propose un zonage paysager et environnemental inscrit dans le Schéma Directeur de la Région Ile-de-France (SDRIF) voté à la même date. Les espaces ouverts franciliens sont classés en deux catégories selon leur proximité à l'agglomération et leur degré de pénétration urbaine. La Ceinture Verte délimitée en 1987 s'étend sur une distance entre 10 et 30 km de Notre-dame avec 60 000 ha de cultures enclavés et hachés par l'habitat et les voies de communication. Au-delà la Couronne Rurale demeure le principal espace agricole de la région avec 530000 ha, notamment en Seine-et-Marne. Le SDRIF de 1994 préconise comme principe d'urbanisation majeur la « reconstruction de la ville sur la ville » afin « d'épargner la Ceinture verte » et « d'économiser l'espace rural dans la Couronne Rurale ». L'objectif est de n'ouvrir à l'urbanisation que 1750ha quand les prévisions antérieures en nécessitaient 2500 après les 6500 des années 1968-1977. L'extension des zones urbanisables à l'horizon 2015 doit se faire dans la continuité des noyaux existants respectant un quota de constructions d'autant plus faible que l'on pénètre l'intérieur de la Couronne Rurale. Enfin, les Collectivités sont invitées à garantir des espaces agricoles cohérents, suffisamment étendus pour assurer des conditions satisfaisantes d'exploitation : 2000 ha en grande culture, 300 ha pour l'agriculture spécialisée et 50 ha en serres. La contribution de l'Ile-de-France au Schéma des Services Collectifs des Espaces Naturels et Ruraux (SSCENR), prévu par la loi d'Aménagement Durable du territoire du 25 juin 1999 (LOADDT), confirme cette volonté de maintien d'espaces ouverts : la promotion d'une nouvelle urbanité passe nécessairement par la préservation des espaces agricoles et naturels tant remarquables qu'ordinaires⁴ (fig n°1).

Cependant les préconisations d'aménagement et d'urbanisme paraissent insuffisantes aux agriculteurs qui ont obtenu dans la loi d'Orientation Agricole de juillet 1999 la possibilité de créer des Zones Agricoles protégées notamment en milieu périurbain. Ces ZAP « dont la préservation présente un intérêt général en raison soit de la qualité de leur production, soit de leur situation géographique (...) sont délimitées par arrêté préfectoral sur proposition ou après accord du conseil municipal des communes intéressées, après avis de la Chambre d'agriculture, de l'Institut national des appellations d'origine dans les zones d'AOC et de la Commission départementale d'orientation de l'agriculture et après enquête publique » (ZAP, article 108 de la LOA). La sécurisation foncière de ces espaces est garantie par leur inscription aux Plans locaux d'urbanisme en tant que servitude d'utilité publique et confortée en Ile-de-France par

⁴ Préfecture de l'Ile-de-France, *Schéma des Services Collectifs des Espaces Naturels et Ruraux*, novembre 1999, 78p.

l'intervention conjointe de la SAFER et de l'AEV⁵ ; deux expériences sont en cours à Vernouillet et aux Essarts-le-Roi dans les Yvelines (fig. n°2). Les instruments de protection de l'espace agricole se sont donc multipliés récemment, parfois indirectement à l'image du PLU qui remplace le POS : envisagé à l'échelle intercommunale, il permet de délimiter des espaces de protection suffisamment vastes pour dépasser le seuil critique nécessaire à leur rentabilité.

La sécurité foncière est primordiale mais non suffisante au maintien d'activités agricoles. Les conditions d'exploitation sont souvent rendues plus difficiles ici par la proximité des constructions et la multiplication des voies de communication. L'éclatement du parcellaire lié à la concentration récente des exploitations allonge les temps de parcours pour des engins agricoles volumineux et lents qui doivent emprunter les axes de la circulation générale dans une région où le trafic est très dense jusqu'à des heures avancées de la nuit. De nombreux agriculteurs souhaitent la séparation des circulations, y compris sur les chemins d'accès aux parcelles de plus en plus fréquentés pour les loisirs et vecteurs de déprédation dans les champs. Ces dernières sont particulièrement nombreuses des vols répétés aux rodéos dans les parcelles, de la décharge sauvage à l'habitat illégal. Pour atténuer ces handicaps plus répandus dans le périurbain, les agriculteurs ont obtenu la mise en place de brigades montées de surveillance dans certaines communes comme à Vernouillet et le versement d'indemnités compensatoires, locales ou régionales : l'Aide Régionale à l'horticulture et au maraîchage ou ARHOM, instituée en 1990 pour soutenir l'agriculture spéciale francilienne en grosse difficulté, vient compenser une partie des surcoûts liés à ces dommages.

Les interventions publiques soulignent les spécificités de l'agriculture autour des agglomérations et s'attachent à lui donner des contours plus sûrs. Elles favorisent ainsi l'invention d'une nouvelle agriculture dans une nouvelle campagne s'ouvrant aux souhaits et aux besoins de la société civile urbaine dominante. Elles sont la reconnaissance, au moment où l'espace périurbain s'impose dans les zonages INSEE, d'une forme d'agriculture originale qui se met lentement en place, l'agriculture périurbaine. En effet, si l'expansion urbaine a joué un rôle déstabilisant sur l'agriculture, la présence d'une population nombreuse, à la recherche de « plus de naturel » dans des campagnes qui étaient sous peuplées il y a peu, présente également bien des atouts. Ce nouveau foyer de consommation local rend possible des diversifications qu'il eût été difficile de mettre en place auparavant (POULOT et ROUYRES, 2000-2). Ce mouvement ne concerne encore que 20% des exploitations franciliennes, ce qui peut sembler modeste, mais elles fonctionnent comme des laboratoires de l'innovation dans les relations entre ruraux et urbains. La vente directe à la ferme et sur les marchés assure un débouché rémunérateur pour la presque totalité des producteurs d'oeufs et de volailles et pour 45% des maraîchers. Une trentaine de grandes exploitations proches de l'agglomération ont ouvert des activités de cueillette fonctionnant près de neuf mois dans l'année, du temps des tulipes à celui des pommes. Onze d'entre elles participent au réseau national « Chapeau de paille » qui met en scène un affichage publicitaire vantant les plaisirs de la campagne ; des produits transformés provenant des fermes voisines (conserves, confitures, sorbets, volailles...) y sont également proposés, jouant auprès des périurbains de l'accroche territoriale. Plus généralement les produits de terroir connaissent un certain renouveau portés par la demande régionale et les exigences récentes en terme de qualité. Si les AOC sont peu nombreuses (Brie de Meaux, de Melun et champagne en Seine-et-Marne), les labels rouges (volailles de Houdan...) et les signes de qualité (certification copavi pour les fruits, viande de gros bovins allaitants Ile-de-France...) se multiplient. Parallèlement des filières locales bénéficiant de la marque Parc Naturel manifestent une volonté de séduction du consommateur périurbain comme la menthe et le cresson de fontaine pour le Gâtinais français ou le lapin compote et le jus de pomme pour le Vexin... Ce désir de développer une agriculture de proximité s'est d'ailleurs traduite, à la demande des agriculteurs et des professionnels de l'alimentation, par la constitution en 2001 d'un Comité de

⁵ La législation concernant les espaces ouverts en Ile-de-France a été largement développée dans POULOT et ROUYRES, 2003.

Promotion des produits agricoles et agro-alimentaires de Paris-Ile-de-France, présent sur les foires et les grandes manifestations régionales.

La plupart des agriculteurs engagés dans cette nouvelle approche de l'agriculture régionale ont également le souci de faire connaître leur métier aux citoyens pour renouer des liens fortement distendus. Des « journées portes ouvertes » organisées par filières ou par territoires sont régulièrement proposées. Dans certains cas, l'accueil devient un atelier spécifique offrant un contact direct avec la nature et les animaux ainsi que des animations à des publics variés, les plus nombreux étant les enfants des écoles. Les 85 fermes pédagogiques en Ile-de-France dont 50 sont de grandes exploitations agricoles productives accueillent chaque année plusieurs milliers d'enfants pour une journée ou une demi-journée: le faible nombre de sites est compensé par le large éventail de public qu'elles touchent. Les autres formes d'accueil –camping à la ferme, gîtes, tables d'hôtes- restent modestes car peu adaptées à l'organisation du travail en grande culture. Ces démarches qui intègrent les demandes du public font peu à peu entrer certains agriculteurs franciliens dans une logique de production valorisant le territoire (BONNERANDI, LANDEL, ROUX, 2003) : elles concourent à la création d'une nouvelle campagne périurbaine.

2- Inventer un décor de campagne

Les campagnes franciliennes sont devenues multifonctionnelles et doivent emporter l'adhésion de tous leurs habitants. Si pour les agriculteurs elles demeurent avant tout des lieux de production, les néoruraux les considèrent comme des territoires de vie qui doivent offrir un paysage plaisant à regarder. Ce dernier, fruit du travail des agriculteurs, a été standardisé par les évolutions contemporaines et il est désormais très éloigné des images et des représentations qu'en ont les urbains. Le paysage de la grande culture, fierté de l'agriculteur qui y lit les résultats de son travail, se révèle trop monotone aux autres habitants, représentatif d'une technicité actuellement remise en cause, en dépit de la sensation d'immensité et de liberté qu'il suggère. La diversité, déjà recherchée par les premiers périurbains qui ont choisi les Yvelines aux paysages vallonnés, n'y apparaît que par le jeu des couleurs des cultures, entre les camaïeux de verts au printemps et le jaune éclatant du colza. De la même manière, les paysages liés au maraîchage sont méconnus et rejetés : la présence de serres qui évoquent le bâti industriel, la vue des films plastiques et les amoncellements de cageots en bordure de champs choquent les attentes esthétiques de promeneurs imprégnés de visions bucoliques et pastorales.

Les agriculteurs sont ainsi confrontés à une demande de production immatérielle très subjective faisant référence à un passé imaginé : ils ont à inventer, par l'agriculture, un décor dans lequel les impératifs de production ne seront pas visibles ; ils doivent ajouter à leur fonction première l'entretien du « vaste jardin » de la ville. Dans cette nouvelle logique où le paysage devient bien commun de la société et patrimoine à transmettre, sa construction et sa conservation ont une valeur marchande si bien que ses coûts de production appellent rémunération. Longtemps réticents à devenir les « jardiniers de la nature », les agriculteurs y sont désormais contraints par l'ampleur du mouvement qui traverse toute la société, relayé depuis 1992 par les nouvelles orientations agricoles européennes. L'offre de services aux citoyens et l'entretien des paysages représentent une alternative pour des exploitants qui perçoivent de moins en moins d'aides à produire et ne peuvent sans subventions maintenir leurs activités⁶. Cette évolution vers une agriculture de services et d'ailleurs un des scénarii envisagés par Philippe Lacombe dans son exploration de « *l'Agriculture à la recherche de ses futurs* ».

L'Ile-de-France apparaît, surtout dans sa partie occidentale, comme le terrain d'élection de cette forme d'agriculture notamment quand elle gère des coupures vertes. La puissance des organisations environnementalistes, l'attitude des nouvelles équipes municipales toujours plus

⁶ *Le Monde*, 24 février 2004 : « Que faut-il faire des agriculteurs français ? », supplément Economie.

soucieuses de nature engagent les agriculteurs à adhérer à ce schéma qui leur offre une nouvelle légitimité sociale. Quelques partenariats financés par le Conseil Régional et les Conseils Généraux commencent à se mettre en place et aboutissent à la signature de documents contractuels entre les différents acteurs : charte de développement agricole à Vernouillet, patrimoniale à Saclay, Versailles et dans la plaine de Cergy... (fig. n°2). Les préconisations incitent à la remise en culture des parcelles abandonnées à la friche, à la reconstitution de haies aux espèces variées et fleuries et de bandes enherbées le long des rivières... Il s'agit d'améliorer, voire réhabiliter les transitions entre espaces agricole, urbain et forestier pour assurer une continuité visuelle et biologique, de rechercher des aménagements paysagers mettant en scène l'espace agricole et son bâti en soignant les abords de ferme et en valorisant le bâti de qualité (fig. n°3). La réalisation de cette nouvelle campagne échoit aux seuls agriculteurs, parfois conseillés par des paysagistes, pour ménager des points de vue aux périurbains alors que dans le même temps peu de contraintes pèsent sur les caractéristiques du bâti pavillonnaire et de ses jardins uniformément clos de haies de thuyas. L'agriculture, dans cette configuration, devient un faire-valoir des espaces résidentiels, volontiers érigée par les associations périurbaines en alibi pour maintenir des espaces ouverts et contenir l'urbanisation.

Ces deux premières figures de reconstruction, celle de campagne-décor comme celle de campagne périurbaine, illustrent le vécu de chacun des groupes partageant l'espace périurbain sans véritablement résoudre leurs antagonismes, ni envisager leur insertion dans une logique de durabilité. Elles ne trouvent légitimité et justification qu'en intégrant une vision plus large de la campagne réclamée par l'ensemble de la société, celle d'une campagne qui renoue avec l'idée de nature.

3 Redonner sa place à la nature

L'environnement rural en Ile-de-France a été soumis à de nombreux stress qui ont des effets destructeurs tant sur la qualité des eaux que sur celle de l'air. La responsabilité en incombe aussi bien aux méthodes de production agricole qu'aux conséquences d'une urbanisation rapide sacrifiant d'excellentes terres et multipliant les pollutions de toute nature. Deux-tiers des captages pour l'alimentation en eau potable affichent des teneurs en nitrates supérieures à 20 µg avec des pics à plus de 50 µg par exemple, et seulement 17% fournissent une eau proche de l'état naturel si bien que la totalité de la région est classée en zone vulnérable. Les nappes de Champigny en Brie centrale et celle de la vallée de la Seine-aval révèlent aussi de fortes concentrations en produits phytosanitaires très largement supérieures à la moyenne admise dans les directives européennes. Les agriculteurs ne contribuent pas seuls à cette situation puisque la consommation des jardiniers amateurs représente 10% de celle du secteur agricole sur 2% de l'espace régional⁷. Il est plus difficile de déterminer les responsabilités de chacun pour la qualité de l'air qui dépend fortement des conditions météorologiques.

L'opinion est de plus en plus sensibilisée aux effets néfastes pour la santé de ces agressions avec une conscience plus aiguë de la participation des agriculteurs que de celle des urbains pourtant grands pourvoyeurs d'oxyde de carbone. La restauration des équilibres naturels passe par la mise en place de réglementations, notamment dans le cadre de la PAC, qui incitent les agriculteurs à produire autrement. Les premières mesures n'ont guère eu d'écho en Ile-de-France à l'exception des Mesures agri-environnementales (MAE) « Opérations locales de maintien et de gestion extensive des prairies humides » dans les Parcs Naturels Régionaux du Vexin et de Chevreuse et d'un Plan de développement durable à Rambouillet (CHARVET, POULOT, ROUYRES, 1998) (fig. n°2). Quant aux contrats territoriaux d'exploitation de la loi d'orientation agricole de 1999, ils n'ont séduit que 271 exploitations avec un volet

⁷ La consommation en herbicides de la SNCF n'est pas précisément connue mais est sans doute très importante au vu de la densité du réseau ferroviaire dont les abords doivent être entretenus.

environnemental allégé portant sur la gestion des intrants et le travail simplifié du sol (chiffres 2002). Enfin, seules deux opérations ont obtenu le label ferti-mieux en Seine-et-Marne.

Au vu de ces résultats, redonner une place à la nature n'est pas le souci de la plupart des agriculteurs franciliens qui n'ont pas encore changé leurs manières de faire ; leur faible implication dans l'agriculture biologique, alors qu'ils disposent du plus grand marché de France, en est une autre illustration (64 agriculteurs majoritairement céréaliers en 2001 sur 2667 ha). La création de quatre parcs naturels régionaux depuis 1985 apparaît comme la principale démarche de mise en nature dans l'espace francilien ; ils concentrent l'essentiel des opérations depuis les chartes paysagères dans le Vexin jusqu'à la protection des milieux humides et l'affichage de signes de qualité dans le cadre d'opérations locales. Encore faut-il rappeler que si le plus ancien d'entre eux, le Parc Naturel Régional de Haute-Vallée de Chevreuse, mentionne dans sa charte l'initiation à l'environnement, la reconquête des rivières, l'inventaire de l'environnement naturel, la principale cause de sa création est la volonté des élus, des associations et des habitants de limiter l'extension de la ville nouvelle voisine de Saint-Quentin-en-Yvelines. Au total, la reconquête d'espaces plus naturels se limite aux quelques périmètres décrétés. Ailleurs les logiques productivistes restent fortes, localement infléchies par la demande des urbains vers une agriculture périurbaine et/ou la création de paysages. Les Accords de Luxembourg, signés en juin 2003, mettent pourtant la campagne-nature au coeur de la PAC puisque les aides directes ne seront plus distribuées, à compter de 2005, en fonction de l'acte de production mais seront liées au respect de directives européennes portant notamment sur la qualité de l'eau, le bien-être animal, les recommandations de Natura 2000, c'est-à-dire la préservation de la nature.

III. CAMPAGNES EN VILLES , CAMPAGNES PERIUBAINES

La proximité de l'agglomération dicte les modalités de la reconstruction des campagnes franciliennes. A l'intérieur de la Ceinture Verte, les espaces agricoles qui subsistent en archipels ont besoin de protections foncières multiples et doivent leur maintien à la volonté des urbains de conserver des espaces ouverts. La campagne mise en scène devient une campagne de coupure verte, un quasi-sanctuaire. Si cette évolution caractérise aussi une grande partie des Yvelines, nombre d'espaces qualifiés de « remarquables » dans le SSCENR et labellisés pour la plupart s'attachent à concilier les différentes figures de campagnes (fig. n°2). Dans tout le reste du territoire francilien, lieu d'une « nature ordinaire », la pression sur les espaces agricoles demeure moins forte, tant dans le domaine foncier que dans le désir de conformer la campagne aux souhaits des urbains si bien que des logiques agricoles peuvent encore l'emporter.

1- « Des parcs de campagne »⁸

Dans les campagnes proches de l'agglomération, les activités agricoles participent simplement des projets d'aménagement urbain. Les nouveaux habitants sont désireux de limiter l'urbanisation et le maintien d'espaces de campagnes apparaît comme le rempart le plus efficace. La volonté n'est pas d'abord de garder de l'agriculture mais de disposer d'espaces végétalisés, arborés qui évoquent le « naturel », un naturel organisé harmonieusement qui se donne à voir et à parcourir. Il s'agit donc bien de « parcs », parcs inclus dans la campagne et faits d'espaces campagnards où le spectacle prime sur la production. Cette image s'applique particulièrement aux îlots agricoles de la Ceinture Verte délimitée autour du noyau urbain dense où les collectivités, poussées par les associations de préservation du cadre de vie, oscillent entre

⁸ Titre repris de Donadieu P., *L'espace agricole et les limites de la ville*, Compte-rendu de l'Académie d'Agriculture de France, vol. 82, n°4, 1996, pp. 133-140.

récréation et conservation par réaménagement. Leur gestion est envisagée sous l'aspect esthétique, environnemental, voire patrimonial.

Au Parc départemental des Lilas à Vitry-sur-Seine, dans un des derniers sites non urbanisés, tout proche de la capitale, l'agriculture reconstruite se fait paysage d'accompagnement pour des espaces verts. En effet, le Conseil Général du Val de Marne a choisi une valorisation associant activités agricoles reliques et espaces de promenades et de mémoire. Le visiteur peut y découvrir les témoignages d'une horticulture ancienne dans le Conservatoire de roses et l'Ecomusée du lilas mais aussi les formes actuelles de culture dans les dernières exploitations de la commune bénéficiant pour survivre d'une protection foncière (révision du POS, baux à long terme, ENS institué en 1990) et de nouveaux circuits de vente.

Plus loin de la capitale, la conservation exige un réaménagement des espaces agricoles pour se conformer aux attentes des urbains regroupés en associations qui passent un contrat avec les agriculteurs. Ce réaménagement varie en fonction des agricultures qui tiennent le paysage : soit c'est une agriculture productive et efficace dont les citoyens demandent le maintien pour façonner un paysage ouvert et plaisant comme à Saclay ; soit c'est une agriculture fragile, en crise qui assure sa survie par l'adjonction de nouvelles fonctions de services en direction des citoyens comme à Vernouillet. A Saclay, dans un espace enclavé où la céréaliculture occupe encore 2600 ha, l'agriculture un temps dévalorisée devant les activités et les constructions liées à la haute technologie et à la science (CEN, HEC, Supélec, Polytechnique...) est désormais revendiquée comme un frein à l'urbanisation et un décor de vie apportant calme et sérénité. Plus que son intérêt productif, c'est son rôle de gestionnaire de l'espace et de créateur de paysage qui est souligné par les associations de défense et inscrit au début des années 90 dans les documents d'urbanisme. Après la sécurisation foncière d'une masse critique de 2000 ha de grande culture dans le cadre d'une convention signée entre la SAFER, l'AEV et le District intercommunal du Plateau de Saclay, les différents acteurs ont adopté en 1997 un Plan d'actions paysagères (PAP) conçu par les urbanistes et les paysagistes de l'IAURIF. S'il s'agit de préserver une agriculture moderne et dynamique, celle-ci doit en contrepartie façonner un nouveau paysage entrecoupé de cheminements destinés aux circulations douces et rythmé par l'arbre et la présence d'un réseau d'étangs tricentenaires (ils alimentaient Versailles en eau). Ces préconisations paysagères constituent le volet environnemental des contrats d'agriculture durable (CAD) en cours de signature entre l'Etat et les agriculteurs (BOURAOU, 2001). Le projet du plateau de Saclay témoigne de la volonté d'intégrer l'agriculture –y compris la grande culture- dans le paysage de la ville.

A Vernouillet, la signature en 2000 d'une charte de développement agricole, première étape d'un classement en ZAP, vise à ouvrir à l'arboriculture les terres en friches jugées inesthétiques par les urbains se promenant le long du GR1 et attirant des décharges sauvages. Cet espace agricole de 250 ha, quasiment fermé à l'automobile, sera réorganisé autour de sentes rurales réservées aux différentes circulations (agriculteurs, promeneurs, cavaliers, cyclistes...) et ménageant des points de vue. La mise en place de haies basses ne limitant pas la vue et de fossés le long des chemins aura la double vocation de protéger les parcelles cultivées et de limiter les effets du ruissellement dans cette zone pentue. La charte, portée par l'Association pour le Développement de l'agriculture périurbaine à Vernouillet et ses environs, envisage enfin une reconstruction de la relation ville-campagne avec l'installation de jardins familiaux équipés de points d'eau destinés aux habitants de la commune et la création d'un verger pédagogique ouvert aux enfants des écoles et animé par des agriculteurs retraités du village. La localisation de ces outils de dialogue est prévue à la limite de la zone bâtie, créant un espace de transition vers les vergers érigés en vitrine de l'agriculture. Cette campagne contractualisée, reconstruite sur un nouveau lien entre la société et le territoire réalise une synthèse entre les campagnes paysage et nature ; elle affiche comme projet le bien commun des habitants actuels en réservant l'avenir ; elle se veut un projet citoyen renouant avec le passé horticole de la commune pour ranimer l'identité territoriale.

De telles initiatives débordent désormais la Ceinture Verte, notamment dans l'Ouest parisien le plus précocement investi par la périurbanisation et par des populations à haut niveau de

revenu qui ont créé les premières associations régionales de défense de leur cadre de vie. Il fait figure, à l'image du territoire compris entre Versailles et Rambouillet, de laboratoire des procédures de conservation d'espaces ouverts (fig. n°4). La présence de l'ensemble monumental de Versailles a permis un classement ancien au titre des sites (loi de 1930) d'une bande d'espace rural dans l'axe de la Terrasse et de la Chambre du Roi. Un tel classement qui induit des contraintes architecturales et paysagères fortes a été élargi à la partie orientale de la plaine de Versailles à la fin des années 90 et s'applique aussi aux étangs de St-Hubert (reliés au parc de Versailles) et pour une large part au massif forestier de Rambouillet. Un projet similaire est en cours d'instruction pour la plaine de Pontchartrain dans le prolongement du château ; et le reste de la plaine de Versailles jusqu'à la vallée de la Mauldre fait enfin l'objet d'une procédure d'inscription au site afin de préserver l'ensemble de l'unité paysagère. Alors que ces classements sont du ressort du Ministère de la Culture, cet espace bénéficie également de mesures gérées par le Ministère de l'Environnement au nom du patrimoine naturel : c'est la création en 1985 du premier parc naturel régional francilien, celui de la Haute Vallée de Chevreuse. Ainsi, la ville nouvelle de St-Quentin-en-Yvelines est presque totalement cernée d'espaces protégés qui lui font un écrin tout en contenant son extension. Quant au dernier espace ouvert « vide » de protection, les 600 ha de la plaine céréalière de St-Rémy-l'Honoré - Les Essarts-le-Roi entre la N10 et des bois privés, les habitants réunis dans des associations de sauvegarde depuis 2002 y ont suscité la création d'une ZAP. Le dossier soutenu par une volonté politique forte⁹, en dépit d'une superficie très inférieure à la « masse critique » nécessaire, a été monté sans concertation avec les agriculteurs de la plaine, non plus que les propriétaires. Ce dernier avatar témoigne clairement de l'implication vigoureuse, et parfois unique, des périurbains dans les projets agri-urbains de la région. Les procédures mises en place depuis trente ans, des Zones naturelles d'Equilibre de Versailles au Nord et du Hurepoix au sud de la ville nouvelle à la ZAP aujourd'hui, couvrent la quasi-totalité des espaces ouverts sur plus de 40 km et les zones concernées se chevauchent fréquemment au point de transformer ce territoire en un sanctuaire paré de toutes les vertus du naturel où l'agriculture est de plus en plus instrumentalisée. Cette dernière a été pourtant particulièrement innovante en matière d'agriculture périurbaine avec les premières fermes de cueillette (ROUYRES, 1994), les premières fermes pédagogiques (BAUDRY, 1998) et le seul PDD d'Ile-de-France qui a débouché sur la création d'un produit de terroir de grande culture, traçable du champ au consommateur, la pain d'Yveline (NICOLLE, 2001). Elle évolue aujourd'hui plus qu'ailleurs en Ile-de-France vers une « agriculture de jardin » tant par sa production de paysages que son ouverture à la promenade ; dans certains cas, elle s'apparente même à du hobby farming surtout soucieux de décor et de cynégétique.

2- Des campagnes en parcs

En Couronne Rurale, les Parcs Naturels Régionaux apparaissent comme des outils de gestion de l'espace rural et de sa protection face à l'avancée urbaine, notamment celle des villes nouvelles de Cergy au nord et d'Evry au sud (ALLIE et BRYANT, 2003). Créés au moins dix ans après celui de Chevreuse (le Vexin en 1995, le Gâtinais en 1999, l'Oise-Pays de France –héritier du projet des Trois Forêts- en 2004), ils se localisent à la périphérie de l'Ile-de-France en bordure du front urbain. De dimension globale plus importante, ils sont aussi davantage agricoles que forestiers : à 55% pour le Gâtinais, les 2/3 pour le Vexin contre 36% pour Chevreuse. Leur classement repose sur la présence d'espaces fragiles ou rares inventoriés comme Zones Naturelles d'Intérêt Ecologique, Floristique et Faunistique localisées dans les vallées (66 ZNIEFF dans le Vexin, 68% de la superficie du PNR du Gâtinais est classée « grand ensemble naturel rare et peu modifié »), sur un petit patrimoine bâti de qualité (constructions en grès du

⁹ Le Sénateur-Maire de Rambouillet, G. Larcher, auteur du rapport au Sénat sur *La gestion des espaces périurbains*, 1998, 94 p., est considéré comme un des concepteurs de l'idée de ZAP.

Gâtinais) et sur des productions de terroir en renaissance (miel, safran, volailles...). Nombre de leurs paysages ont inspiré de grands peintres, l'Ecole de Barbizon autour de Fontainebleau et les Impressionnistes d'Auvers sur Oise à Giverny. Dans ces espaces mis en parcs, le « refaire campagne » est comme inscrit dans la charte de fondation.

Conformément à leur vocation première, ils s'attachent à remettre en état et gérer les milieux sensibles afin de maintenir des espaces de nature. Le PNR du Vexin a entrepris des travaux de restauration écologique sur près de 1400 ha et sur quelques mares ; il accueille aussi deux programmes européens Life-Nature (Natura 2000) et deux opérations de protection de la faune. Mais au-delà de ces actions purement environnementales, ils participent à une redéfinition du rôle de l'agriculture en milieu périurbain et proposent des reconstructions adaptées aux milieux naturels et aux potentialités agricoles. Face à une agriculture qui tient bien les paysages de plateaux, les actions se concentrent sur les aspects esthétiques et les cheminements arborés : le parc du Vexin a ainsi investi dans quinze opérations d'intégration paysagère et architecturale de bâtiments agricoles et dans 320 km d'itinéraires de randonnée. Dans les vallées menacées de retour à la friche tant sur les versants que dans les fonds humides, les préconisations encouragent la (re)mise en exploitation pour (re)créer un paysage vivant et entretenu. L'opération locale « Vallée de l'Epte » engage les agriculteurs vers trois types de contrats sur les prairies (de vallée, de côteau et abandonnées) finançant des pratiques respectueuses de l'environnement, une occupation maximale de l'espace et la protection de races anciennes menacées de disparition : ce sont plus de 1000 ha qui ont bénéficié de ces MAE (fig n°2). Cette volonté de reconquête d'un paysage plébiscité par les urbains s'enrichit d'un souci de protection contre les risques naturels ; l'objectif est aussi de limiter le ruissellement générateur de coulées de boues et d'inondations par le curage des ruisseaux, l'implantation de fossés, haies et végétations retenant l'eau, enfin la réhabilitation de « noues » comblées par les labours successifs¹⁰. Ces campagnes à venir, agricoles mais paysagères, productives mais soucieuses d'environnement, sont au coeur des chartes paysagères communales qui sont appelées à se généraliser à tout le parc comme le stipule la charte de création de 1995. Dix ans après, un tiers des chartes paysagères sont signées et un second tiers est en cours de réalisation ; leur unité est assurée par la participation d'un cabinet d'architectes-paysagistes visant à garantir la qualité d'un développement conjoint urbain et paysager.

Localement toutefois, les enjeux urbains et touristiques viennent replacer la campagne-paysage au centre des réaménagements comme dans les lieux célèbres par les peintres qui s'inscrivent avant tout dans des logiques patrimoniales où l'agriculture est mise en scène. La commune de Barbizon dans le PNR du Gâtinais a adopté en 1998 une Zone de Protection du Patrimoine Architectural Urbain et Paysager visant à protéger les « paysages-tableaux », dont celui de la plaine de l'Angélus : les amateurs japonais et américains sont assurés d'y retrouver le champ de blé et dans le lointain la silhouette des arbres replantés autour du village (FEUILLEBOIS, 2004).

Avec 13% de la superficie régionale, les parcs naturels franciliens tentent d'inventer des campagnes périurbaines conciliant les diverses figures de nature. Leur gestion obligatoirement assurée depuis 1995 par un Syndicat Mixte Ouvert est censée permettre un développement local équilibré dans le respect d'un environnement rural équilibré. Plébiscité dans le rapport Larcher comme outil d'aménagement périurbain, le concept de Parc naturel Régional Périurbain n'a pourtant pas été repris dans la LOADDT ni dans la loi d'Orientation Agricole de 1999 ; et le projet d'un tel parc sur les Boucles de la Marne et de l'Ourcq n'a pas abouti. De toute façon, cette procédure laisse à l'écart les « espaces ordinaires » qui occupent 60% du territoire régional, dont l'essentiel de la Seine-et-Marne qui reste quasiment vide de tout souci législatif de protection.

¹⁰ Bilan dressé lors des réunions d'information pour la révision de la charte du PNR du Vexin, février 2003.

3- Des campagnes périurbaines « ordinaires »

La contribution de l'Ile-de-France au SSCENR a été la seule à retenir la notion de « nature ordinaire » pour qualifier une grande partie des campagnes franciliennes et ce thème a été plus souvent abordé au cours des réunions préparatoires que celui de « nature remarquable ». Ces territoires, qui n'ont pas reçu de labels environnementaux ni n'émargent à des inventaires scientifiques, regroupent les terres cultivées à la diversité paysagère de plus en plus réduite et tous les espaces d'accompagnement que sont les bords des chemins, les ruisseaux et leurs berges, les bosquets, mares, haies, talus, friches, voire ponts et vieux murs. Tous relèvent d'une problématique d'espaces sous influence métropolitaine et sont au coeur des nouvelles relations entre l'urbain et le rural. Dans une région où les espaces remarquables sont surfréquentés, ils constituent un élément essentiel du cadre de vie, à la fois lieux de ressourcement et de maintien de la biodiversité à ouvrir à un vaste public : ils sont nécessaires à l'équilibre du développement régional et appellent des actions afin de les « réinvestir, préserver, ou recréer sous différentes formes et surtout de les rendre plus accessibles » (p.13)

Le nouveau souci de nature engage cet espace jusqu'alors privé vers des formes d'appropriation collective, notamment en termes de paysage. Si le « refaire campagne » a d'abord profité des demandes urbaines en matière de produits (fermes de cuillette, pédagogiques...), il évolue de plus en plus vers la prise en compte de la durabilité en agriculture. Tant pour les paysages que pour le maintien ou la recréation de la biodiversité, la mise en oeuvre de cette nouvelle campagne passe par la signature de contrats entre la collectivité et les agriculteurs principaux acteurs de sa réalisation. Ainsi le Conseil Régional a initié à partir de 1997 un contrat de nappe des calcaires de Brie-Champigny pour maîtriser les concentrations de nitrates : une charte réunissant les principaux usagers (agriculteurs, distributeurs d'eau et industriels) a été signée. Des bassins expérimentaux de gestion des produits phytosanitaires ont également vu le jour dont quatre entre Seine et Marne. Enfin, à une autre échelle, les agriculteurs sont incités à conclure des CAD depuis 2002 ; ces derniers se concentrent dans le même secteur seine-et-marnais avec un volet paysager encourageant l'entretien des fonds de vallée, des berges et lisières boisées, voire des chemins ruraux et des haies communales. Ce « refaire campagne » en nature ordinaire apparaît sans doute moins nettement à l'observateur plus sensible à l'évolution des paysages qu'aux résultats de techniques agricoles toujours plus pointues et raisonnées ; mais il engage tout autant l'avenir des campagnes périurbaines.

Repenser la campagne et la refaire est un thème qui traverse toute la société de l'Europe Occidentale au moment où une majorité de la population souhaite bénéficier des aménités de la campagne avec les avantages de la vie en ville. Cette « ville-campagne » prend en Ile-de-France une valeur forte si bien que la maîtrise du développement urbain et la valorisation de la campagne s'y affirment désormais comme deux volets complémentaires d'une même politique d'aménagement. L'espace rural, longtemps vaste réserve foncière bon marché, est devenu le cadre paysager de la ville tout en demeurant un espace de production puissant et la campagne de demain se doit de répondre à toutes ces attentes. L'évolution vers une agriculture périurbaine paraît la plus simple à conduire ; de tout temps les agriculteurs se sont adaptés et ont su innover en matière de produits pour satisfaire de nouvelles demandes. Les campagnes périurbaines ne sont donc qu'un stade dans le temps long de l'agriculture ; elles appellent toutefois des procédures de sécurisation foncière et une nouvelle définition de la polyactivité agricole et elles seront par nature mouvantes à l'image du front urbain. L'accès à la durabilité est déjà plus complexe à mettre en place non pas tant pour des raisons techniques plutôt bien maîtrisées que pour les changements nécessaires de manières de faire : les céréaliers y voient un alourdissement de leurs charges de travail et des risques d'accidents de culture accrus sans y trouver de rémunération vraiment compensatrice. Ces campagnes décrétées se multiplient néanmoins sous la pression de la société civile. Le problème financier est aussi au coeur de la construction de la campagne-décor voulue par les citoyens ; plus fondée sur l'art des jardins que

sur des logiques agricoles est-elle encore de la responsabilité des seuls agriculteurs ? N'est-elle pas d'une certaine manière une « autre fin des paysans ? »

Bibliographie

- ALLIE L., BRYANT C., 2003, Les Parcs Naturels Régionaux français : un modèle de gouvernance et de planification spatiale pour le milieu péri-urbain ?, *Canadian Journal of Science/Revue canadienne des Sciences Régionales*, n° spécial : Structures et dynamiques au-delà des banlieues, vol XXVI, 2 et 3, pp. 447-463.
- BAUDRY F., 1998, *Les fermes pédagogiques dans les Yvelines*, Mémoire de maîtrise, Université ParisX-Nanterre,
- BERGER M., 2004, *Les périurbains de Paris. De la ville dense à la métropole éclatée ?*, Paris, Ed. CNRS, 317 p.
- BONNERANDI E., LANDEL P.A., ROUX E., 2003, Les espaces intermédiaires, forme hybride : ville en campagne, campagne en ville, *Revue de géographie alpine*, n° spécial : les agriculteurs dans la cité, T. 91, n°4, pp. 67-79.
- BOURAOUI M., 2001, Nouvelles approches des stratégies de développement agri-urbain dans les systèmes de production des territoires périurbains : le plan d'actions paysagères du plateau de Saclay, in BERGER A. (dir.), *Dynamique rurale, environnement et stratégies spatiales*, Montpellier, CNRS-Université Paul Valéry, pp. 171-178.
- BRUNET P., 1960, *Structure agraire et économie rurale des plateaux tertiaires entre la Seine et l'Oise*, Caen,
- CHARVET J.P., 1985, *Les greniers du monde*, Paris, Economica, 368 p.
- CHARVET J.P., 2003, Les conditions du maintien d'une agriculture vivante, *Canadian Journal of Science/Revue canadienne des Sciences Régionales*, n° spécial : Structures et dynamiques au-delà des banlieues, vol XXVI, 2 et 3,
- CHARVET J.P., POULOT M., ROUYRES T., 1998, Les Plans de développement durable dans les régions de grande culture du Bassin parisien, in CROIX N. (dir.), *Environnement et nature dans les campagnes*, Presses Universitaires de Rennes, pp. 153-167.
- CHEVALLIER D. (dir.), 2000, Vives campagnes, le patrimoine rural, projet de société, *Autrement* n°194, 22 3p.
- De BIASI L., 2002, *Le paysage dans les espaces agricoles franciliens*, DRIAF-IAURIF, 112 p.
- DONADIEU P., FLEURY A., La construction contemporaine de la ville-campagne en Europe, *Revue de géographie alpine*, n° spécial : les agriculteurs dans la cité, T. 91, n°4, pp. 19-29.
- DRIAF-IAURIF, 2004, *Atlas Rural et Agricole de l'Île-de-France*. 180p
- FEUILLEBOIS V., 2004, *Polarisation culturelle d'une commune rurale périurbaine : Barbizon, une démarche locale spécifique d'aménagement et de développement*, Mémoire de maîtrise, Université ParisX-Nanterre, 227p. + illustrations.
- HERVIEU B. et VIARD J., 2001-1, *Au bonheur des campagnes*, La tour d'Aigues, L'Aube, 158p.
- HERVIEU B. et VIARD J., 2001-2, *L'archipel paysan, la fin de la république agricole*, La tour d'Aigues, L'Aube, 124p.
- HOUOT A., 2003, *Perception de l'espace rural par les périurbains de l'ouest francilien*, Mémoire de maîtrise, Université Paris X-Nanterre, 178 p.
- LACOMBE Ph. (dir.), 2002, *L'agriculture à la recherche des ses futurs*, La Tour d'Aigues, l'Aube-DATAR, 184 p.
- MATHIEU N., 1990, La notion de rural et les rapports ville-campagne en France. Des années 50 aux années 80, *Economie rurale*, n°197, pp. 35-41.
- MATHIEU N., 1998, La notion de rural et les rapports ville-campagne en France. Les années 90, *Economie rurale*, n°247, pp. 11-20.
- MENDRAS H., 1991, *La fin des paysans*, Actes Sud, coll. Babel, 433p.
- NICOLLE C., 2001, *Projet de pain local pour un territoire durable : la territorialisation d'une filière dans le Sud-Yvelines*, Mémoire de maîtrise, Université ParisX-Nanterre, 165 p.
- PERRIER-CORNET P., 2002, *Repenser les campagnes*, La tour d'Aigues, l'Aube-DATAR, 280p.
- PHLIPPONNEAU M., 1956, *La vie rurale de la banlieue parisienne, étude de géographie humaine*, Paris, Armand Colin, 597p.
- POULOT M., ROUYRES T., 2000-1, La ceinture maraîchère et horticole francilienne entre production économique et production de paysage, *Méditerranée*, n° 3-4, pp. 51-58.
- POULOT M., ROUYRES T., 2000-2, La difficile évolution des campagnes franciliennes vers un espace rural multifonctionnel, *Hommes et Terres du Nord*, n°4, pp. 253-260.
- POULOT M., ROUYRES T., 2001, Du rôle patrimonial de l'espace agricole en Ile-de-France, in BERGER A. (dir.), *Dynamique rurale, environnement et stratégies spatiales*, Montpellier, CNRS-Université Paul Valéry, pp.189-198.
- POULOT M., ROUYRES T., 2003, Les espaces ouverts en Ile-de-France : quels enjeux pour quels acteurs ?, *Canadian Journal of Science/Revue canadienne des Sciences Régionales*, n° spécial : Structures et dynamiques au-delà des banlieues, vol XXVI, 2 et 3, pp. 431-446.
- POULOT M., ROUYRES T., 2004, L'Ile-de-France agro-alimentaire : vers de nouvelles relations territoriales entre IAA et agriculture ?, in MARGETIC Ch. *Dynamiques agro-industrielles et dynamiques rurales*, Coll. Géographie, Artois Presses Université, pp. 109-131.
- POULOT M., ROUYRES Th., 2005, *Vivre dans des campagnes de faible densité aux portes d'une grande agglomération. L'exemple des campagnes franciliennes*, Actes du colloque de Foix septembre 2004, à paraître.
- ROSSET E., 2003, *Perception de l'espace rural par les périurbains de l'est francilien*, Mémoire de maîtrise, Université de Paris X-Nanterre, 125 p.
- ROUYRES T., 1994, La cueillette à la ferme : diversification ou nouvelle activité dans les zones périurbaines. L'exemple de L'Ile-de-France, *B.A.G.F.*, n°2, pp. 216-222.